



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance extraordinaire du 7 décembre 2020*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2020 à 19h30.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Éric Morency  
Mario Boily  
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du budget 2021**
- 4. Adoption du programme triennal 2021-2022 et 2023**
- 5. Certificat de disponibilité des crédits**
- 6. Période de questions et commentaires**
- 7. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Denise Roy, ouvre la séance.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 204-12-2020**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.  
Adoptée

### 3. Adoption du budget 2021

#### **Résolution 205-12-2020**

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le budget de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne pour l'année 2021 soit adopté au montant de 3 430 416\$ selon la répartition suivante des postes:

	2021
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>	
Taxes	1 885 152
Paiements tenant lieu de taxes	13 207
Services rendus	222 150
Impositions de droits	12 000
Amendes et pénalités	1 500
Intérêts	7 000
Autres revenus	25 000
Transfert	234 707
<b>Total de fonctionnement</b>	<b>2 400 716</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>	
Transfert (subv immo)	502 700
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>2 903 416</b>
<b>DÉPENSES</b>	
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>	
Administration générale	349 095
Sécurité publique	212 301
Transport routier	858 891
Hygiène du milieu	322 584
Santé et bien-être	50 110
Aménagement, urbanisme et développement	99 190
Loisirs et culture	249 461
Frais de financement	91 348
Remboursement de la dette à long terme	302 495
Réserve financière	
<b>Total de fonctionnement</b>	<b>2 535 475</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>	
Administration générale	57 500
Sécurité publique	
Transport routier	537 700
Hygiène du milieu	170 000
Santé et bien-être	
Aménagement, urbanisme et développement	16 667
Loisirs et culture	55 000
Propriétés destinées à la revente	58 074
<b>Total immobilisation</b>	<b>894 941</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3 430 416</b>

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Surplus accumulé affecté	
Financement	-502 000
Réserve financière et fonds réservé	-25 000
Produit de cession	
<b>Total autres activités financières</b>	<b>-527 000</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>0</b>

Adoptée

#### 4. Adoption du programme triennal 2021-2022 et 2023

##### Résolution 206-12-2020

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du code municipal par lequel le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 soit adopté tel que présenté.

### Plan triennal d'immobilisations

	2021	2022	2023
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
Chaises conseil	2 500		
<b>TOTAL</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>			
Gycleur		200 000	
Aménagement rampe handicapée		15 000	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>215 000</b>	<b>0</b>
<b>TRANSPORT ROUTIER</b>			
Rue Turcotte (pavage et bordures)	125 000		
Rue Bélair (pavage et bordures)	264 000		
Camion lourd			250 000
Balaie de rue	25 000		
Trottoirs rue Langevin	247 500		
Pavage divers		200 000	200 000
Asphalte prolongement rue des Cerisiers	25 000		50 000
Finition rue des Pins	25 000		
<b>TOTAL</b>	<b>711 500</b>	<b>200 000</b>	<b>500 000</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>			
Tour d'eau			44 000
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT</b>			

Fibre optique	16 667	16 667	16 667
Prolongement rue	170 000		150 000
Pancartes	55 000		10 000
<b>TOTAL</b>	<b>241 667</b>	<b>16 667</b>	<b>176 667</b>

#### LOISIRS ET CULTURE

Parc des aînés	49 852		
Mobilier salle communautaire		25 000	
<b>TOTAL</b>	<b>49 852</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>

Propriétés destinées à la revente	50 000		
-----------------------------------	--------	--	--

<b>TOTAL</b>	<b>1 055 519</b>	<b>456 667</b>	<b>720 667</b>
--------------	------------------	----------------	----------------

#### MODE DE FINANCEMENT

##### Subvention

PRIMADA (Parc des aînés)	38 992		
Horizon des aînés		25 000	
TECQ	462 700		
Autres		200 000	200 000
<b>Emprunt</b>	<b>502 000</b>	<b>215 000</b>	<b>494 000</b>
<b>Affectation fonds réservés</b>	<b>25 000</b>		
<b>Budget</b>	<b>26 827</b>	<b>16 667</b>	<b>26 667</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 055 519</b>	<b>456 667</b>	<b>720 667</b>
--------------	------------------	----------------	----------------

Adoptée

#### 5. Certificat de disponibilité des crédits

Conformément à l'article 6.1 du Règlement 377-2019 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses prévues au budget 2021.

#### 6. Période de questions et commentaires

Aucune question dans la salle.

#### 7. Levée de l'assemblée

##### Résolution 207-12-2020

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 19h40.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Denise Roy,  
Mairesse.

\_\_\_\_\_  
Dominique Giguère,  
Directrice générale.